|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 9 mai 2017

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Contact:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 26**Ateliers du TSB/MA**Martin Adolph**+41 22 730 6828+41 22 730 5853tsbworkshops@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
|  |  | **Copie**:- Aux Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études de l'UIT-T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications;- Au Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique, Addis‑Abeba;- Au Bureau de zone de l'UIT, Harare, Zimbabwe |
| Objet: | **Atelier de l'UIT sur le thème "Qualité de fonctionnement, qualité de service et qualité d'expérience pour les services multimédias" Johannesburg (République sudafricaine), 24 et 25 juillet 2017** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous informer du fait qu'un **atelier de l'UIT sur le thème** **"Qualité de fonctionnement, qualité de service et qualité d'expérience pour les services multimédias"** aura lieu au[Pivot Conference Venue, Southern Sun Montecasino](https://www.tsogosun.com/southern-sun-montecasino/meetings-events/the-pivot), à **Fourways, Johannesburg (République sudafricaine), les 24 et 25 juillet 2017**.

L'atelier précédera la 34ème réunion du Groupe sur le développement de la qualité de service (QDSG) qui se tiendra les **26 et 27 juillet (matin)**, ainsi qu'une réunion du Groupe régional de la Commission d'études 12 de l'UIT-T pour l'Afrique (Groupe SG12RG-AFR) et la session de formation pratique associée sur la réduction de l'écart en matière de normalisation organisées le **27 juillet (après-midi)** **et le 28 juillet 2017 (journée entière)**.

Ces manifestations auront lieu à invitation d'**InfoVista**, avec l'aimable soutien du **Département des télécommunications et des services postaux de la République sudafricaine** et de la **Southern Africa Telecommunications Association (SATA)**.

L'atelier s'ouvrira lundi 24 juillet 2017 à 9 h 30. L'enregistrement des participants débutera à 8 h 30.

2 Les débats auront lieu en anglais seulement.

3 La participation à l'atelier est ouverte aux Etats Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation à l'atelier est gratuite.

4 Des informations relatives à l'atelier, et notamment un projet de programme et des renseignements pratiques destinés aux participants, seront disponibles sur le site web de la manifestation à l'adresse suivante: <http://itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/qos/201707/>.

5 Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de l'atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne (<http://itu.int/reg/tmisc/3000974>) dès que possible et **au plus tard le 30 juin 2017**. **Veuillez noter que l'inscription préalable des participants aux ateliers se fait exclusivement *en ligne*.**

6 Pour obtenir des informations relatives à la réunion du Groupe SG12RG-AFR, y compris en ce qui concerne les bourses disponibles, veuillez-vous reporter à la **Lettre collective TSB 1/SG12RG-AFR**, disponible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/md/T17-SG12RG.AFR-COL-0001/en>.

7 Je vous rappelle que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la République sudafricaine sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins quatre (4) semaines avant la date du début de l'atelier** et obtenu auprès de la représentation de la République sudafricaine (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez-vous reporter à la **Lettre collective TSB 1/SG12RG-AFR**, disponible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/md/T17-SG12RG.AFR-COL-0001/en>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications